

Image not found or type unknown



Augmentation des frais d'entretien de 780%

Par **Elop84**, le **09/02/2021** à **12:39**

Bonjour,

je viens de quitter un appartement pour lequel je payais 83€ de provision pour charges par mois. Cela correspond aux charges de l'année 2019.

Pour l'année 2020, je viens de recevoir le détail des charges, et les charges d'entretien sont passées de 1210€ en 2019 à 9840€ en 2020, soit une augmentation de 780%. Je trouve cela énorme et injustifié, sachant que l'immeuble n'a pas été en travaux, il ne dispose pas non plus d'ascenseur. Les seuls travaux effectués sont la réparation d'une canalisation qui fuyait et a endommagé le couloir, mais cela donnait aussi dans mon appartement donc je sais que cela a été pris en charge par l'assurance du bailleur.

Une augmentation aussi élevée est-elle légale ?

Merci pour votre aide.